



PROCES VERBAL

Représentants des membres fondateurs :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Eric Pierrat, Secrétaire général aux affaires régionales	✓			
Monsieur Patrick Molinoz, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Président du GIP	✓		✓	Mme Vanessa Louis-Sidney
Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or		✓		
Madame Louis-Sidney, Conseil départemental de la Nièvre		✓		
Monsieur Anthony Vadot, Conseil départemental de la Saône-et-Loire		✓		
Monsieur Yves Vecten, Conseil départemental de l'Yonne		✓		

Représentants des membres élus :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Roger Ganée (collège 2)		✓		
Monsieur René Marcellot (collège 3)	✓		✓	Roger Ganée
Monsieur Jacky Rodot (collège 4)	✓		✓	Emmanuel Bougerolle
Monsieur Emmanuel Bougerolle (collège 5)		✓		
Monsieur Gilles Prost (collège 6)	✓		✓	Yves Vecten
Monsieur Paul-Antoine De Carville (collège 7)	Dém.			
Monsieur Daniel Duplessis (collège 8)	✓		✓	Ludovic Rochette
Monsieur Pierre Poillot (collège 9)	✓			
Monsieur Gilles Beauvils (collège 10)		✓		
Monsieur Cyrille Politi (collège 11)	Dém.			
Monsieur Guy Hourcabie (collège 12)		✓		
Monsieur Michel Neugnot (collège 13)	Dém.			

Représentants de l'État :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	
Commissaire du Gouvernement				
Monsieur Bernard Luc	✓			
Contrôleur budgétaire régional	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	
Madame Laurence Noël	✓			

Personnes invitées :

Valérie Chatel, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, DGS

Monsieur Alain Mazoyer, SGAR-adjoint

Monsieur Cyril Olivier, Préfecture de Région, Chargé de mission modernisation de l'action publique et simplification

Monsieur Laorans Draoulec, Conseil départemental de Saône-et-Loire, Directeur des Finances

Monsieur Jean-Michel Martin, Conseil départemental de Saône-et-Loire, Directeur des Systèmes d'Information

Monsieur Lanfranqui, SIEEEN, Directeur du SITEC

Monsieur Mathieu Noël, Cabinet Parme avocats

Monsieur Laurent Prost, Cabinet Grant Thornton, Expert-comptable

Monsieur Nabil Amgoune, Cabinet Mazars, représentant du Commissaire aux comptes

Représentants de l'équipe du GIP e-bourgogne-franche-comté :

Monsieur Gilles Delamarche, Directeur

Monsieur Patrick Ruestchmann, Directeur-adjoint

Melle Jennifer Pierre, Responsable relations adhérents et communication

Monsieur Maciej Murmylo, Chef de projets

Madame Cindy Charton, Gestionnaire-comptable

ORDRE DU JOUR

- I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum
- II. Ouverture de la séance du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique par Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP
- III. Désignation d'un secrétaire de séance
- IV. Communication de la liste des adhérents
- V. Examen et approbation du bilan et compte de résultat 2016 (cf. rapport)
- VI. Examen et approbation de la décision modificative du BP 2017 (cf. rapport)
- VII. Examen de la demande du CD 71 (cf. rapport)
- VIII. Point sur l'extension des activités du GIP au territoire franc-comtois
- IX. Questions diverses :
 - 1^{er} prix au concours européen « Partage & Réutilisation »
 - Date AG et date prochain CAOS.

DEROULE DE L'ORDRE DU JOUR

I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum

Les élus du CAOS et les membres invités signent la feuille de présence.

Il est précisé que 16 membres constituent le CAOS (dont 2 élus démissionnaires, 1 ayant perdu le pouvoir de siéger),

10 doivent être présents ou représentés afin que le quorum soit atteint.

7 membres sont présents et 5 membres ont donné pouvoir pour les représenter.

→ En application des règles de quorum, le conseil d'administration et d'orientation stratégique peut donc siéger et délibérer valablement.

II. Ouverture de la séance du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique par Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP et accueil des nouveaux membres

Patrick Molinoz remercie les membres présents, salue Madame Châtel, DGS du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté qui participe pour la première fois à cette instance du GIP. Sans plus tarder, il ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

III. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Delamarche est désigné secrétaire de séance.

IV. Communication de la liste des adhérents

La liste arrêtée au 30 juin 2017 est communiquée aux élus. Elle fait état de 1 424 adhérents. La courbe de croissance est constante. 55 nouvelles adhésions ont été enregistrées depuis le 1er janvier 2017, se répartissant ainsi :

- + 22 en Côte d'Or ;
- + 2 dans la Nièvre ;
- + 20 en Saône-et-Loire ;
- + 9 dans l'Yonne ;
- +1 dans le Jura (SIDEDEC) ;
- + 1 en Haute-Saône (Communauté de communes du Val de Gray)

Patrick Molinoz explique qu'il faut continuer à prospecter, notamment vers les communes de moins de 3 500 habitants qui sont le cœur de cible du Groupement (taux de pénétration variant de 38 à 56% selon les départements bourguignons). Il formule toutefois une réserve relative à la capacité d'absorption de la demande par l'équipe du GIP en général, et les ambassadeurs en particulier. Une charge supplémentaire d'activité trop conséquente pourrait avoir un impact négatif sur la satisfaction globale de l'ensemble des adhérents.

Il convient donc d'adapter les ressources internes du groupement à la satisfaction des adhérents et non de limiter le nombre d'adhérents faute de moyens internes.

L'activité du GIP en Franche-Comté sera détaillée plus tard, en point VIII de l'ordre du jour.

V. Examen et approbation du bilan et compte de résultat 2016

Les comptes annuels 2016 et le rapport détaillé « *Commentaires sur les comptes* » ont été adressés à l'ensemble des membres du CA.

Une présentation comparative (Compte de résultat 2016/Compte de résultat 2015, Compte de résultat 2016/Budget 2016 adopté) est effectuée en séance par Monsieur Prost, expert-comptable, et par monsieur Delamarche.

L'analyse du comparatif Compte de résultat 2016/Budget 2016 adopté fait ressortir les éléments suivants :

- Un résultat d'exploitation 2016 de – 402 946 € contre un déficit de 610 519 € prévu au budget 2016, soit un effet favorable d'environ 208 K€ (+84 K€ de produits supplémentaires et 124 K€ d'économies en charges),
- Un résultat financier de + 35 683 € (produits financiers sur placement de trésorerie),
- Un résultat exceptionnel de + 6 776 €, dont quote-part de subvention d'investissement pris en résultat.

Le résultat d'activité 2016 présente au final un déficit de 360 488 € prélevé sur le fond dédié mis en œuvre à cet effet. Ce dernier s'élève à hauteur de 2 089 271 € à la clôture des comptes 2016.

En conséquence, c'est un résultat nul qui est dégagé pour l'exercice 2016.

Madame Noël, contrôleur budgétaire régional, rappelle que l'Etat reste vigilant par rapport à l'utilisation du fond dédié.

Patrick Molinoz précise que si l'utilisation du fond dédié se poursuit, avec le rythme observé, il ne restera aucune marge de manœuvre budgétaire d'ici 2020/2021. C'est dans ce contexte qu'il conviendra de statuer sur les décisions budgétaires, et notamment la requête de CD71 de baisser sa cotisation.

Pas de questions.

Monsieur le Président soumet le bilan et compte de résultat 2016 à l'avis des membres du CAOS :

0 contre, 0 abstention, 12 pour

→ Avis favorable

VI. Examen et approbation de la décision modificative du BP 2017

Monsieur Delamarche présente la décision modificative.

Le seul objectif de cette DM est de réajuster le budget 2017, en y intégrant les éléments du compte de résultat 2016 (cf. rapport).

Pas de questions.

Pas de commentaires de la part de Madame le contrôleur budgétaire.

Monsieur le Président soumet l'approbation de DM 2017 au vote des membres du CAOS :

0 contre, 0 abstention, 12 pour

→ Adopté à l'unanimité

VII. Examen de la demande du CD 71

Il est fait lecture, par Patrick Molinoz, du courrier émanant du Président Accary demandant la baisse de cotisation 2017 du Conseil départemental de Saône-et-Loire à hauteur de 50 000 €, sans répercussion sur les adhérents de son territoire et sous peine d'engager la procédure de retrait du Département auprès du GIP à l'horizon de 2019.

Monsieur Pierrat souhaite revenir sur le contenu des échanges intervenus à ce sujet au dernier CAOS de novembre 2016.

Patrick Molinoz rappelle que lors de ce CAOS, le principe de réflexion commune sur la vision stratégique à moyen et long terme a été posé dans le contexte d'extension de l'activité du GIP au territoire franc-comtois. Il a également été acté que la diminution des cotisations des membres fondateurs serait inopportune à cette période charnière. C'est d'ailleurs pour faire face aux charges nouvelles liées à cette ouverture et en attendant de produits nouveaux d'adhésion d'organismes publics francs-comtois que la Région a décidé de doubler sa cotisation. Enfin, il expose le risque de demandes similaires de la part des autres Départements, si une suite favorable était réservée à l'issue du présent CAOS.

Cela signifierait alors la remise en cause de l'accord initial de gouvernance et de solidarité financière entre les membres fondateurs : la Région, l'Etat et les Départements bourguignons.

Messieurs Laorans Draoulec (Directeur des finances) et Jean-Michel Martin (Directeur des systèmes d'information) du Conseil départemental 71 rejoignent alors la réunion en qualité de membres invités, en l'absence de M. Anthony Vadot, Conseiller départemental et membre du CAOS.

Le SGAR s'interroge sur la capacité juridique d'un Département-membre fondateur à sortir du GIP.

Maître Mathieu Noël précise que si les cotisations relatives à la période d'adhésion restent dues en tant que dépenses obligatoires, la possibilité de retrait du GIP est techniquement identique à tous les adhérents (délibération de retrait). Il ajoute toutefois que l'on pourrait se poser la question du préjudice causé, le cas échéant, aux autres adhérents, au motif de la dépendance économique instaurée par le principe de solidarité financière apportée par les membres fondateurs et inscrite dans la Convention constitutive du GIP.

Monsieur Martin revient sur les motifs de la demande du Département en expliquant que les études menées en interne ont fait valoir que le retour sur investissement pour le CD71 au niveau de son propre système d'information était de l'ordre de 150 000 €. Il estime que la valeur ajoutée du GIP en termes de « *services informatiques* » s'est réduite pour sa collectivité au fil des années, au profit d'une offre plus orientée sur les besoins des petites communes.

Patrick Molinoz précise au fonctionnaire du CD71 que l'adhésion des départements est le fruit d'un accord politique fondé sur les principes de solidarité financière et de péréquation : les membres fondateurs (Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Etat, Conseils Départementaux) ont créé le GIP dans une logique d'aménagement numérique du territoire. Le raisonnement visant à justifier l'adhésion d'un membre fondateur en fonction du service dont il bénéficie est donc erroné : les Départements, pas plus que la Région ou l'Etat, « *n'achètent* » de services au GIP et ne recherchent donc de « *retour sur investissement* » au sens financier du terme. Ils mettent en œuvre des moyens pour que les autres adhérents (et singulièrement les plus petits) bénéficient d'une expertise et de services numériques qu'ils seraient dans l'incapacité d'assumer seuls.

Dans l'hypothèse de modification de l'équilibre financier, il conviendrait de trouver de nouvelles modalités de péréquation, comme c'est déjà le cas en Franche-Comté où, en l'absence de la solidarité financière des Départements, les collectivités adhérentes règlent une cotisation majorée de 30%. De même, le règlement financier prévoit des mesures de rattrapage consécutives à l'absence de paiement de tout ou partie des cotisations des membres fondateurs.

Patrick Molinoz précise que la solidarité financière apportée par les conseils départementaux-membres fondateurs est clairement valorisée et mentionnée dans les appels à cotisation des organismes publics relevant de leur territoire.

Monsieur Draoulec précise que ce n'est pas l'utilité ni l'activité du GIP qui sont remis en cause, mais sa capacité à faire évoluer son modèle économique pour répondre aux attentes du Département de Saône-et-Loire. Il regrette que les interrogations soulevées par le CD71 ne soient pas suivies d'effet, et demande à ce que la réflexion soit accélérée. Il évoque notamment la structure des coûts du Partenariat Public-Privé qu'il qualifie de trop onéreux, et l'existence d'un fond dédié, dont les produits ne sont pas utilisés.

Patrick Molinoz indique alors que, si la question est celle de l'évolution du modèle économique du GIP, alors il aurait été plus courtois que le CD71 le dise au lieu d'envoyer un courrier faisant valoir une décision unilatérale de diminution de sa participation, agrémentée d'une menace de sortie du GIP dans l'hypothèse où cette décision ne serait pas acceptée. L'évolution du modèle est effectivement à l'ordre du jour des travaux du GIP mais, comme nous l'avons précisé en CA fin 2016, elle s'effectue en parallèle de l'extension de l'activité à la partie franc-comtoise de la région.

Concernant le fond dédié, Patrick Molinoz rappelle que celui-ci permet de maintenir l'activité du GIP dans le cadre du présent PPP jusqu'à son terme (fin 2019), malgré la fin d'une aide européenne qui s'élevait à 500 K€/an. D'ici trois ans, le fond dédié aura vu son niveau diminué des déficits budgétaires constatés et c'est dans cette période, compte tenu de l'ouverture à la Franche Comté, que nous devons faire évoluer le modèle économique afin d'assurer la pérennité de notre action et de renforcer notre mission d'aménagement numérique du territoire.

Monsieur Martin poursuit en suggérant que le découpage en « *packages* » de l'offre de services de Territoires Numériques (abandon du modèle cotisation unique-offre de services globale) pourrait favoriser l'adhésion des départements francs-comtois et, par conséquent, créer un appel d'air financier pour le Groupement, indiquant que le Doubs pourrait être intéressé dans ce schéma.

Patrick Molinoz répond d'abord que le Doubs est suffisamment mature pour nous faire part de ses souhaits et que nous avons engagé des échanges - certes infructueux à ce stade - sans qu'il n'ait formulé cette hypothèse. Chacun comprend que le contexte budgétaire tendu ne facilite pas, pour les départements de Franche Comté, la perspective d'une dépense nouvelle dont ils ne mesurent pas forcément l'intérêt immédiat. Pour autant il n'existe pas de raison "a priori" pour que le modèle bourguignon ne fonctionne pas en Franche-Comté si le service offert par le GIP n'y existe pas.

Messieurs Delamarche et Ruestchmann reviennent sur l'étude de préfiguration relative à l'extension de l'activité du GIP au territoire franc-comtois, réalisée sous l'impulsion de l'Etat et avec des acteurs locaux. Celle-ci a recherché, dans ses scénarii, l'intérêt ou non d'abandonner l'offre unique aux profits de « *packages* », avant d'écarter cette dernière hypothèse en raison des effets négatifs induits (décision adoptée à l'unanimité par les membres du CA). D'autre part, elle a permis de mettre en perspective les coûts du PPP par rapport à l'état de l'art sur le marché et n'a pas fait apparaître d'anomalies par rapport au Plan d'Assurance Qualité retenu pour opérer la plateforme et le niveau de disponibilité de ses services numériques.

Monsieur Duplessis, représentant le collège 8 (groupements de communes), intervient pour soutenir que les services à la carte sont contraires à l'esprit du GIP et, surtout, souvent nettement plus chers qu'une offre forfaitaire.

Monsieur Rodot, représentant du collège 4 (communes de -3 500 habitants de Saône-et-Loire), rebondit en rappelant l'objectif assigné au GIP, à savoir : mutualiser des outils numériques au bénéfice de petites communes. Il souhaite que les possibilités de dialogue soient saisies de manière à éviter que la fusion des régions ne soit à l'origine de l'implosion du GIP.

Monsieur Poillot, représentant du collège 9 (syndicats intercommunaux) appuie également cette demande de concertation entre les membres fondateurs du GIP pour échanger sur les demandes formulées par le CD71.

Au terme de ces différents échanges au sein du CAOS, Patrick Molinoz propose de ne pas réserver une suite favorable à la requête financière du Département de Saône-et-Loire (diminution de sa participation) mais indique sa volonté de voir la réflexion sur l'évolution du modèle économique accélérée. Il invite les membres du CAOS, et singulièrement le CD71, à transmettre au GIP d'ici fin septembre leurs propositions pour l'évolution du modèle économique. Un point sera fait à l'occasion de l'AG d'octobre.

Monsieur le Président soumet sa proposition au vote des membres du CAOS :

0 contre, 0 abstention, 12 pour

→ Adopté à l'unanimité

VIII. Point sur l'extension des activités du GIP au territoire franc-comtois

Monsieur Delamarche rappelle qu'après l'adoption en octobre 2016 de la Convention constitutive portant l'extension de l'activité du Groupement à destination des organismes publics francs-comtois, l'année 2017 est consacrée à la recherche des objectifs suivants :

- Communication : changement de nom et nouvelle identité visuelle,
- Finalisation de l'adhésion du Département du Territoire de Belfort en qualité de membre fondateur,
- Conclusion du partenariat avec le SIDEC du JURA et le SIAGEP 90 qui gèrent l'informatique de la quasi-totalité des communes et intercommunalités de leurs territoires,
- Recrutement de deux ambassadeurs,
- Présence lors des différents salons francs-comtois,
- Réponse aux sollicitations des organismes publics intéressés.

Il détaille ensuite les résultats obtenus à ce jour :

- Le Département du Territoire de Belfort qui avait initialement déclaré son intérêt n'a finalement pas souhaité poursuivre, notamment après que nous ayons échangé avec le SIAGEP qui n'a pas souhaité à ce jour conclure de partenariat.
- Le SIDEC du Jura a adhéré au GIP et une convention de coopération entre les 2 structures a été signée. Des projets de présentation des services « territoires numériques BFC » aux 700 collectivités et établissements publics adhérents au Sidec sont à l'étude et devraient se concrétiser cet automne.
- En Haute-Saône : Adhésion de la communauté de communes du Val de Gray. Des pistes de déploiement au niveau des communes de son territoire ont été identifiées. Ville de Lure : travail en cours (la DGS et son équipe demandent une rencontre avec un adhérent de taille équivalente utilisant notamment les services de dématérialisation).

- Enfin, l'expérimentation Open Data Locale et, plus globalement, le dispositif IDÉO BFC ont permis de multiplier les échanges avec les grandes collectivités franc-comtoises et ont débouché sur une prise de rendez-vous pour présenter l'offre de services du GIP : Pays de l'Agglomération Montbéliard, Grand Besançon, Ville et Agglomération de Belfort

Sont ensuite détaillées les actions prévues dans le courant des prochains mois :

- Intégration de deux nouveaux ambassadeurs, l'un dans le Jura (partenariat SIDEC), l'autre pour les 3 autres départements
- Participation à plusieurs évènements :
 - Journée de l'écharpe suite à la sollicitation de l'AMF 90 (23 septembre)
 - Carrefour des Maires à Besançon (5 et 6 octobre)
 - Événement commun avec le SIDEC (dernier trimestre)
- Campagne de prospection :
 - Création d'une documentation commune TerNum / SIDEC
 - Identification des prospects à contacter prioritairement
 - Autres départements
 - Courrier + campagne d'appels avec l'appui de B2S
 - Poursuite des échanges avec les grandes collectivités

Monsieur Delamarche précise que l'extension sur le territoire de Franche-Comté se fait, pour le moment, sans ressources humaines supplémentaires.

Monsieur Pierrat souhaiterait que le GIP lui fournisse un argumentaire qui permettrait d'alimenter un courrier adressé de Madame la Préfète aux Conseils départementaux de Franche-Comté.

Madame Valérie Chatel précise que toutes les parties prenantes, le GIP, l'Etat mais aussi la Région travaillent de concert pour obtenir l'adhésion des départements au dispositif.

IX. Questions diverses :

Concours « Partage et réutilisation »

Monsieur Murmylo rappelle que le GIP s'est vu décerner le 1^{er} prix européen pour son action de mutualisation au profit des acteurs du territoire dans la catégorie régionale du concours « Partage et réutilisation » organisé cette année, et pour la première fois, par la Commission européenne.

Date et lieu pour l'assemblée générale du GIP e-bfc : le jeudi 19 octobre est retenu.

Date pour le prochain Conseil d'administration et d'Orientation Stratégique : le lundi 4 décembre.

Questions diverses :

Patrick Molinoz demande comment le GIP communique suite aux récentes cyberattaques.

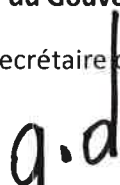
Patrick Ruestchmann répond que la plate-forme fait l'objet d'une surveillance de chaque instant et n'a pas été victime d'aucune de ces cyberattaques. Le GIP a communiqué très rapidement à ce sujet, auprès des DSI des grandes collectivités adhérentes, puis de l'ensemble de ses adhérents.

Madame Noël, Contrôleur budgétaire régional annonce qu'elle quittera ses fonctions à la fin de l'été. Son successeur arrivera le 11 septembre.

Fin de la réunion

Après approbation par le Président du GIP et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis au Commissaire du Gouvernement puis à l'ensemble des membres du CAOS.

Le Secrétaire de séance :



Monsieur Gilles Delamarche

Le Président du GIP e-bourgogne-franche-comté



Monsieur Patrick MOLINOZ